

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01794
Numéro SIREN : 487 607 095
Nom ou dénomination : BLOT IMMOBILIER HABITATION RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 11689

BLOT IMMOBILIER HABITATION RENNES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Euros
93 avenue Henri Fréville - 35200 RENNES
487 607 095 RCS RENNES

NOMINATION D'UNE COGERANTE POUVOIRS

Entre :

- La société **BLOT IMMOBILIER** (385 038 724 RCS RENNES), associée, titulaire de 499 parts, représentée par Monsieur David BLOT, agissant en qualité de Président,
- La société **THABOR INVESTISSEMENT** (434 326 799 RCS RENNES) associée, titulaire de 1 part, représentée par Monsieur David BLOT, agissant en qualité de Président,

*Agissant en qualité de seuls associés (ci-après les «Associés»), titulaires des 500 parts composant le capital de la société **BLOT IMMOBILIER HABITATION RENNES**, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Euros, dont le siège est à RENNES (35200), 93 avenue Henri Fréville, et dont le numéro d'identification est 487 607 095 RCS RENNES (ci-après la «Société »),*

Après en avoir informé Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux Comptes,

En présence de Madame Sandra BLOT, intervenante à l'acte

Il a été pris les décisions suivantes, en application de l'article 15 des statuts :

PREMIERE DECISION.- NOMINATION D'UNE COGERANTE

Après avoir rappelé que l'article 15 des statuts de la Société prévoit la possibilité de nommer un ou plusieurs cogérants, les Associés décident de nommer Madame **Sandra BLOT**, demeurant à RENNES (35700), 7 rue Honoré de Balzac, en qualité de cogérante de la Société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Madame Sandra BLOT intervient au présent acte à l'effet d'accepter les fonctions de cogérante qui viennent de lui être confiées et de déclarer qu'il n'existe aucun obstacle l'empêchant d'exercer ce mandat social.

Conformément à l'article 16 des statuts, Monsieur David BLOT et Madame Sandra BLOT exerceront séparément les fonctions de cogérants de la Société, sauf le droit de l'un d'entre eux de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

Madame Sandra BLOT pourra percevoir une rémunération, qui sera, le cas échéant, déterminée par décision collective ultérieure des associés. En tout état de cause, elle aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de son mandat social, sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION.- POUVOIRS

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte constatant ses décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la Loi et les règlements.

DB



De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte unanime qui a été signé par les Associés ou leur représentant et la nouvelle gérante, après lecture.

Fait à RENNES
Le 23.02.2021

Sur deux pages.

Monsieur David BLOT
Es qualités



Madame Sandra BLOT
« bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

